



MAIRIE ROCHE  
(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**  
**22/05/2023 - 20 heures**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/05/2023

**Présents** : Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT et Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR adjoints, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.

**Excusé** : Mr Jean-Baptiste WILLAUME, donne pouvoir à Mme Christelle MASSON

**Secrétaire de séance** : Mme Vanessa ZIEGLER DESTOUR

Avant le début de la séance Madame le Maire demande si une délibération concernant un prêt pour le plan d'eau peut être rajoutée, le conseil vote oui à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1- Le compte rendu du conseil municipal du 02/05/2023 est approuvé à l'unanimité.

2- **Délibération 27 D 2023** Choix de l'entreprise de maçonnerie pour le projet de réaménagement du plan d'eau

Madame le Maire donne à lire différents devis de maçonnerie ainsi qu'un tableau comparatif suite au désistement de l'entreprise choisie et donne la parole à Monsieur Laurent GRIOT qui explique les travaux prévus et expose les grandes lignes des devis.

Un devis de l'entreprise VIAL CONSTRUCTION de 42 060€ TTC comprenant les travaux induits en cas d'ouverture de la digue, un devis de l'entreprise GRANGE 2T de 50880€ TTC comprenant également l'ouverture de la digue et le devis de Monsieur ROYET de 14 840€ TTC ne comprenant pas les travaux induits par l'ouverture de la digue.

Plusieurs questions relèvent la différence de prix pour chaque poste, spécialement le jointoiement et le sablage.

Madame Cindy CHARLES donne à titre d'exemple un prix de jointoiement comprenant le sablage d'une facture personnelle qui était à 60€ le m2.

Il est demandé s'il était possible de réévaluer les devis avec les entreprises, au vu des délais la réponse est non.

Monsieur Laurent GRIOT alerte le conseil sur le fait que l'entreprise ROYET n'ait pas de décennale.

Madame Annick MAISSE demande les risques encourus. Monsieur Laurent GRIOT répond qu'il peut y avoir un risque sur le scellement des tuyaux et la construction du débit réservé.

Monsieur Laurent GRIOT, Monsieur Jean-Yves BESSEY et Madame Cindy CHARLES préfèrent opter pour la sécurité avec une grosse entreprise comme VIAL construction.

Monsieur Jérôme VRAY préfère opter pour l'entreprise ROYET au vu des finances, et Madame Christelle MASSON Madame Annick MAISSE, Monsieur Frédéric GRANDPIERRE et Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR également pour la même raison en appuyant le fait que l'entreprise ROYET est aussi professionnel et que le manque d'assurance décennale n'est pas un risque au vu des travaux engagés pour la maçonnerie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :



MAIRIE ROCHE  
(Loire – 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**  
**22/05/2023 - 20 heures**

Choisi l'entreprise de maçonnerie ROYET à la majorité, 3 votes pour le devis de l'entreprise VIAL CONSTRUCTION et 6 votes pour ROYET.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer le devis de l'entreprise choisi et pour engager les travaux.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.

Le conseil est informé que l'entreprise VRAY TP va débiter le 26 juin et dévier l'eau.

**3- Délibération 28 D 2023** Obtention d'un prêt pour le financement du projet de réaménagement du plan d'eau

Madame le Maire expose au conseil, comme déjà discuter lors de précédentes réunions, que le financement du projet réaménagement du plan d'eau sera facilité par l'obtention d'un prêt.

Elle demande au conseil la validation du financement global pour 40000€ par un prêt sur 3 ans qui a déjà été budgétisé.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité :

Approuve l'obtention d'un prêt pour le financement du projet réaménagement du plan d'eau

Autorise Madame le Maire à choisir l'établissement bancaire et à signer toutes pièces utiles pour le dossier.

**4- Délibération** Désignation du référent déontologue des élus, et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire

Madame le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de reporter cette délibération dans l'attente d'avoir plus d'informations.

5- Un point est fait sur le déneigement. Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Christophe MASSON ne reconduit pas la convention de déneigement l'année prochaine. Un cahier des charges est en élaboration et une lettre va être envoyée aux agriculteurs de la commune ainsi qu'aux entreprises de la commune ayant le matériel adéquat. Après lecture du cahier des charges il est décidé d'envoyer le document corrigé aux membres du conseil.

6- Un point est fait sur la formation « les gestes qui sauvent » qui se tiendra le 3 juin. Les flyers ont été distribué pour boîtage.



**MAIRIE ROCHE**  
**(Loire - 42600)**

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**  
**22/05/2023 - 20 heures**

- 7- Madame le Maire remercie le conseil d'avoir pris en photo les différentes bouches à incendie et indique qu'il va falloir les renuméroter et faire appel à une entreprise pour leurs vérifications.
- 8- Le conseil est informé que la benne à verre a été déplacée
- 9- Un point est fait sur les locations l'appartement au 250 A rue Antoine Lugnier est libre (état des lieux fait, locataire resté 7 ans) et mérite un rafraichissement (peintures, joints, menuiserie, terrasse à reprendre,)
- 10- Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise Bealem va intervenir à l'église suite à plusieurs problèmes de chauffage.
- 11- Un point est fait sur l'école, Jérôme VRAY et Annick MAISSE exposent les grandes lignes de la dernière réunion RPI :  
Demande du CMS d'une participation de 1.65€ par élève, M Kevin KLEIN, maire de Verrières, a indiqué que les visites médicales étaient à la demande et non pas pour tous et qu'il ne voyait pas l'intérêt de participer.  
Décloisonnement, le RPI opte pour demander aux parents concernés de prendre une carte de bus et le transport sera remboursé sur demande, comme pour les autres élèves.  
Un rendez-vous avec monsieur le sénateur TISSOT aura lieu 9 juin 2023 à Verrières afin de parler avec le RPI de la dérogation scolaire.
- 12- Le conseil est informé que le vote pour la vente de parcelles sectionales de Montvadan aura lieu le 13 et 14 juin.
- 13- Questions diverses

*Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h. La prochaine réunion est fixée pour le 9 juin 2023, date obligatoire au vu de l'élection du délégué et des 3 suppléants des grands électeurs pour les sénatoriales.*

Approuvé le 09/06/2023, à Roche

Le Maire, Madame Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Vanessa ZIEGLER DESTOUR



